



Problèmes avec l'agence immobilière

Par **jadeambre**, le **02/07/2009** à **09:00**

Bonjour,

j'ai déménagé il y a 3 mois, la maison que j'ai quitté et la nouvelle sont gérées par la même agence immobilière.

Lors de la signature du nouveau bail (la veille de la remise des clefs), la comptable m'a bien dit que le dossier devait être complet, c'est-à-dire avec les chèques de caution, de 1er mois de loyer et de frais d'agence. J'ai donc fait les 3 chèques tous datés du 26 mars.

Aujourd'hui, l'agence me réclame le montant des honoraires de location que je n'ai semble-t-il pas payé. En y regardant d'un peu plus près, il s'avère que l'agence a encaissé ce chèque sur le loyer restant à payer de la maison que j'ai quitté.

En ont-ils le droit ?

Merci

Par **patinette**, le **02/07/2009** à **13:59**

bonjour,

contactez l'ADIL de votre département vous les trouvez dans le bottin ou internet organisme sérieux et gratuit.